

CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : MFP/15024667

Lausanne, le 19 décembre 2018

**Développement de la résolution Alexandre Berthoud et consorts
Impôts frontaliers : cette créance n'est pas acceptable. Trouvons les moyens pour éviter
que cela ne se reproduise (18_RES_019)**

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 11 décembre 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la résolution citée en titre, demandant au Gouvernement vaudois intervienne auprès du Conseil fédéral pour procéder aux démarches suivantes :

- introduire un intérêt de retard au même titre que tout contribuable vaudois, à savoir, 3,5 % l'an ;
- négocier à l'avenir avec la France des acomptes - système postnumerando - qui permettraient notamment aux communes concernées de pouvoir bénéficier de la trésorerie courante nécessaire.

Nous portons à votre connaissance que sur la base de l'intervention du Chef du DFIRE auprès du Conseiller fédéral Ueli Maurer, ce dernier a confirmé que les autorités compétentes françaises procéderaient au paiement de la compensation due au titre 2017 d'ici la fin de l'année.

Au sujet de l'introduction d'un intérêt de retard et de la perception d'acomptes, le Chef du DFF soutient les suggestions vaudoises sous réserve de l'avis favorable des sept autres cantons, parties prenantes à l'accord du 11 avril 1983 lié à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE

LE CHANCELIER



Nuria Gorrite



Vincent Grandjean

Annexes

- Lettre du C DFIRE du 21 novembre 2018
- Lettre du C DFF du 11 décembre 2018
- Lettre du C DFIRE du 19 décembre 2018